

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Arrêté du 24 février 2006 relatif au recensement des oiseaux détenus par toute personne physique ou morale en vue de la prévention et de la lutte contre l'influenza aviaire

NOR : AGRG0600376A

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code rural, notamment les articles L. 221-1 et L. 223-2 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-24, L. 2122-27 et L. 2122-28 ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2005 pris pour l'application de l'article L. 221-1 du code rural,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Tout détenteur d'oiseaux est tenu d'en faire la déclaration auprès du maire du lieu de détention des oiseaux en renseignant la fiche figurant à l'annexe 1 du présent arrêté.

Art. 2. – Par dérogation à l'article 1^{er}, les détenteurs dont les oiseaux sont détenus en permanence à l'intérieur de locaux à usage de domicile ou de bureau ne sont pas tenus de faire cette déclaration.

Art. 3. – Les maires adressent au préfet (direction départementale des services vétérinaires) les fiches mentionnées à l'article 1^{er} dûment complétées et visées.

Art. 4. – Les maires tiennent à disposition du préfet (direction départementale des services vétérinaires) la liste des détenteurs d'oiseaux s'étant déclarés sur le territoire de leur commune. Cette liste peut être tenue par voie informatique et doit être conforme au modèle figurant à l'annexe 2 du présent arrêté.

Art. 5. – La fiche mentionnée à l'article 1^{er} est disponible auprès des mairies ainsi que sur le site du ministère chargé de l'agriculture (www.agriculture.gouv.fr).

Art. 6. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 février 2006.

DOMINIQUE BUSSEREAU

A N N E X E 1

FICHE DE RECENSEMENT DES OISEAUX DÉTENUS PAR TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE

Département :

Commune :

Nom (ou raison sociale) :

Adresse du détenteur :

Adresse du lieu où sont détenus les oiseaux (*à compléter si différente de l'adresse du détenteur*) :

Je déclare détenir les oiseaux suivants :

ESPÈCES DÉTENUES	AU NOMBRE DE
Poules	
Cailles	

ESPÈCES DÉTENUES	AU NOMBRE DE
Pigeons	
Faisans	
Perdrix	
Oiseaux d'ornement	
Dindes	
Pintades	
Canards	
Oies	
Autruches	
Autres espèces d'oiseaux non cités	

Les oiseaux ci-dessus déclarés sont-ils utilisés comme appelants ?

☐ NON ☐ OUI

Les oiseaux-ci-dessus déclarés sont-ils détenus en (*plusieurs cases peuvent être cochées*) :

☐ volières extérieures ☐ enclos ☐ liberté ☐ bâtiments fermés

Les oiseaux ci-dessus ont-ils été déclarés à un organisme officiel ?

☐ NON ☐ OUI

Si OUI, à quel organisme (*à préciser*) :

(*Direction départementale des services vétérinaires, établissement départemental de l'élevage, direction départementale de l'agriculture et de la forêt, autres...*)

L'organisme a-t-il attribué un numéro ?

☐ OUI ☐ NON

Si OUI, préciser le numéro attribué :

Date et signature du déclarant :

Date et visa du maire ou de son représentant :

A N N E X E 2

LISTE DES DÉTENTEURS D'OISEAUX DÉCLARÉS SUR LA COMMUNE DE :

Département :

NOM ou raison sociale	ADRESSE du détenteur	ADRESSE du lieu de détention	ESPÈCES détenues	NOMBRE d'oiseaux	PRÉSENCE d'appelants (oui/non)	MODALITÉS de détention (volière extérieure, enclos, liberté, bâtiments fermés)	DÉCLARATION à un organisme officiel

NOM ou raison sociale	ADRESSE du détenteur	ADRESSE du lieu de détention	ESPÈCES détenues	NOMBRE d'oiseaux	PRÉSENCE d'appelants (oui/non)	MODALITÉS de détention (volière extérieure, enclos, liberté, bâtiments fermés)	DÉCLARATION à un organisme officiel